Monsieur le Député/ Madame la Députée,

Dans le cadre de l’examen du Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale, la Fédération Nationale des Entreprises d’Activités Physiques de Loisirs, (ACTIVE FNEAPL) qui regroupe plus de 1.700 structures adhérentes et 6 000 salariés, se mobilise pour « remettre en mouvement les Français » et « optimiser leur accès à la pratique d’activités physiques et sportives » .   
  
Les chiffres sont accablants : 95% des Français sont trop sédentaires[[1]](#footnote-1). En considération de tous les dangers pour la santé physique et mentale découlent de cet état de fait, l’incitation à la pratique d’une activité physique et sportive régulière devient de facto un objectif d’utilité publique…

Dans ce contexte, nous nous souhaiterions vous proposer en ce sens les deux propositions d’amendements que nous avons soumis à la Représentation Nationale ont été déposés par nombre de parlementaires, dans le cadre du PLFSS, à visant à compléter l’article 17:

- un amendement visant à **utiliser la consultation de prévention pour étendre le bénéfice du sport sur ordonnance pour les personnes présentant des risques de survenance d’une pathologie qui pourrait être évitée, grâce à l’activité physique et sportive** (maladie chronique, santé mentale, troubles musculo-squelettiques, AVC..)

- un amendement qui introduit **une grille qualifiée permettant de mieux conseiller et de personnaliser la prescription de l’activité physique, comme de guider les Françaises et les Français en fonction de leur âge, de leur état de santé**(comme le Nutri Score pour l’alimentation).

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Député/ Madame la Députée, l’expression de ma considération distinguée.

1. *Avis de l’ANSES du 15 février 2022* [↑](#footnote-ref-1)